

PREMIER DU JOURNAL: Abon. annuel, . . \$4. Abon. semestriel, . 69. Frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer payer, autrement, on est tenu de continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC.

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIER DES ANNONCES: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, . . . . . 25. 10 lignes et au-dessous, . . . . . 30. Au-dessus, par lig. 4d. Toute insertion subséquente, le double.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires; — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, et aux îles de la Manche. On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, pres de l'Archevêché. Les agents sont, pour Saint-Thomas, M. S. Couillard-Dupuis; Kamouraska, M. Alexis Gagné; Saint-Roch des Aulnets, Amable Morin, écr.; Saint-Jean-Port-Joli, M. le col. Fraser; Baie des Chaleurs, M. l'abbé des Ruisseaux; Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Tétreau. On reçoit les abonnements du district et de la ville de Montréal, et du Haut-Canada, directs, par la poste. Toutes lettres doivent être adressées franches de port.

3me discours sur le magnétisme animal—clairvoyance magnétique et somnambulisme.

Mesdames et Messieurs, J'ai l'honneur de vous annoncer que, ce soir, je vais prendre mon grand sérieux. Ah! quelques-uns vont dire: "Nous allons avoir du nouveau: notre homme nous promet-là plus qu'il ne pourra tenir, ou bien, "il s'est grandement réformé: du sérieux pour lui; "c'est au-dessus de ses forces." Voilà l'opinion qu'ont de moi ceux de mes auditeurs qui croient me connaître un peu.

Mais, mon honneur magnétique est au jeu. Ne me suis-je pas engagé de vous prouver et de vous convaincre "qu'il n'y a rien de mystérieux dans le magnétisme animal; que tout y est naturel, s'explique "naturellement, et par les seules lois de la physiologie et de la psychologie." Certes, pour arriver à mon but, je me donne garde d'affaiblir mes arguments par du badinage!

Eh! comment ne pas être sérieux, après la piteuse aventure que m'a valu mon dernier discours? Cité devant ce tribunal sans appel, le tribunal du public! condamné, par ceux même que j'ai fait rire au risque de se luxer la mandibule, ce que le vulgaire appelle mâchoire inférieure. Oui, pas un seul a daigné me venir en aide; tous, comme un seul homme, ont levé la main sur moi, en signe de condamnation. Mais on n'en faisait pas plus au bouc d'Israël!!

"Vous parlez trop religion," m'a-t-on dit. Mais, la chose n'était-elle pas arrangée? N'ai-je pas promis de n'en plus dire mot? Vous parlez trop théologie! Quoi! pour trois ou quatre pauvres diables de mots que j'ai hasardés sur le compte du démon? Mau-dit démon! que de mauvaises affaires tu me mets sur les bras! Et croyez-vous qu'après cela on peut avoir le cœur bien joyeux, quand on vous verse tant d'eau froide sur votre feu oratoire? Jusqu'à me traiter de vieux devant tout un public! moi qui ai toujours passé (et jusqu'à nagère) pour une jeunesse, comme dit le vulgaire.

Eh! bien, oui, je m'accuse d'avoir fait rire mon auditoire, mais je n'en ai pas la contrition parfaite; et, péché pour péché, j'aime mieux l'avoir fait rire que bailler! Oh! ôtez-moi ma gaieté oratoire, et je gèle à la glace tous ceux que j'approche! D'où vient cela? C'est qu'il coule dans mes veines du bon vieux sang français! Je n'ai d'anglais que le cœur, mais il est bon! et ce cœur battra pour l'anglais tant que la machine durera. On parle des Yankees, qu'ils viennent et on les magnétisera tous; non pas à leur manière, parce que cela serait trop long! mais à la De Salaberry. C'est à Châteauguay que les Yankees sont devenus une bonne fois clairvoyants! et il n'a fallu pour cela que l'imposition des mains de quelques Canadiens. Oh! les chasseurs et les voltigeurs Canadiens! C'en était cela, des magnétiseurs par excellence! Il faut l'avouer, les Yankees étaient très susceptibles de ce magnétisme-là. Tous grands magnétiseurs qu'ils sont eux-mêmes (car je l'ai déjà dit), ils magnétisent en politique, mais c'est en belles paroles, en longs discours, en menaces, et voilà tout.

On va me dire: "mais c'est justement ce qu'on appelle du humbug!" Je ne chicanerai pas sur les mots; je sais qu'on a été obligé d'inventer des mots pour les nouvelles découvertes. Vous dites que c'est du humbug. Eh, bien! moi je dis que c'est du magnétisme, et, pour nous mettre d'accord, nous l'appellerons magnétisme-verbosé-humbug! En Angleterre on magnétise aussi en politique, mais c'est bien différent. La Grande-Bretagne, pour la première passe, pose, d'abord, son droit, et pour la seconde passe, c'est la foudre qui terrasse, et qui terrasse du coup. Appellerez-vous aussi cela du humbug? Certes, si c'est du humbug, il faut avouer que son style est laconique, et pour nous mettre encore une fois d'accord, nous appellerons celui-là magnétisme-laconico-humbug!

Mais j'oublie que j'ai promis d'être sérieux, et tout mon auditoire est parti à rire plus que jamais. Commençons.

Mesdames et Messieurs, nous avons parlé précédemment du sommeil et de l'insensibilité que produit le magnétisme animal sur certaines constitutions. Les faits cités sont de nature à ôter toute envie à qui que ce soit de les révoquer en doute. Il nous reste à vous parler ce soir d'un autre phénomène bien plus extraordinaire, la clairvoyance magnétique. Phénomène si étonnant, qu'il a mis en émoi, jusqu'à cette heure, et les savants et les ignorants.

Voilà si nous ne trouverons pas la clef de ce mystère, la solution de ce problème qui a fait pâlir tant de philosophes, quelques-uns desquels, pour se tirer d'embaras, n'ont pas hésité à en faire hommage au démon. Ils ont, sans scrupule, revêtu l'esprit des ténements du pouvoir qu'ils ne pouvaient expliquer autrement.

Mais pour être clair et explicite, pour ajuster nos arguments dans un seul cadre, il nous faut nécessairement reprendre quelque chose de notre dernier discours, nous récapitulerons donc la dernière partie, et sans nous répéter absolument, nous donnerons plus de suite à notre discours pour en faciliter l'entendement à ceux qui étaient absents à la dernière lecture. Mais, d'abord, qu'est-ce que c'est que la clairvoyance magnétique? La meilleure réponse à cette question, sera, je crois, de vous donner de suite un cas de clairvoyance magnétique. Les cas ne sont pas rares, il s'agit seulement de bien les choisir, et je prie mon auditoire d'être bien assuré que j'ai puisé mes sources les plus respectables et que je n'avancerai rien ici qui ne soit aussi authentique que ne l'est la fameuse bataille de Waterloo, dont j'aurai à vous entretenir en guise de clairvoyance. L'hiver dernier, en 1845, il se trouvait à Londres un fameux magnétiseur français, qui avait à sa suite un jeune homme du nom d'Alexis: ce jeune homme surpassait en susceptibilité magnétique et en clairvoyance tout ce qu'on avait vu jusqu'à présent. Alexis Londres en fut remué en tous sens.

Une séance particulière fut annoncée pour ce qu'il y a de plus fashionable dans la grande capitale. Milords et milades, ecclésiastiques, militaires et gentlemen, tous devaient s'y rendre. Un seul personnage, un officier haut placé dans l'armée, et qui avait été blessé à la bataille de Waterloo, (le duc de d'Anglesa je crois), se moquait de la crédulité des gens: c'était un mécréant des plus prononcés en fait de magnétisme et surtout de clairvoyance. Il céda à la fin aux instances de ses amis, et il se rendit à la soirée, se promettant de frapper un coup d'éclat; il voulait, disait-il, prouver à toute l'assemblée que le clairvoyant n'y voyait goutte. Personne n'était en confidence de ce projet; lui-même ne connaissait ni Alexis, ni son magnétisme, il ne les avait jamais vus.

En sortant donc de chez lui, il mit, sous son bras, une boîte de marocain de 6 pouces de long sur un pouce et demi d'épaisseur, bien semblable à une caisse d'instruments de chirurgie. La boîte était bien fermée à la clef et l'officier supérieur en avait la clef dans sa poche. Aussitôt qu'Alexis fut annoncé, étreint son influence du magnétisme et clairvoyant, notre incrédule présenta sa boîte et la mit dans les mains d'Alexis, qui devait dire, comme de raison, ce que cette boîte contenait sans l'ouvrir. Alexis, après avoir bien examiné la boîte, l'avoir retournée en tous sens, se mit à dire: "Cette boîte contient une substance dure: cette substance est enveloppée: cette enveloppe est plus blanche que la substance (c'était du papier argenté)"; c'est une espèce d'ivoire; un bout est piquant: c'est un os d'homme, de votre propre corps; cet os est scié en deux." Et tout cela était vrai; c'était le tibia de la jambe du général, amputée après la bataille de Waterloo.

On aurait ensuite la boîte devant toute l'assemblée, et le récit d'Alexis, se trouvait parfaitement correct. Il prit l'os dans ses mains et le retourna encore en tous sens, puis il ajouta: "Voici où la balle a frappé: ces sortes de rapports ne peuvent s'appeler des manifestations de nos âmes, parce qu'ils sont imparfaits et manqués à toute l'assemblée que c'était vraiment

l'os de sa jambe: Alexis se mit à continuer et dit: "Vous avez été blessé à la dernière décharge contre l'ennemi, à la fin de la bataille." Ce qui était encore correct. A la voix un fait qui, comme il en constatait à lui seul, en vaut mille autres.

Nous avons dit, l'autre jour, que la clairvoyance magnétique n'avait en elle-même rien de plus surprenant que cette clairvoyance qui nous arrive parfois, dans nos rêves. L'une arrive dans le sommeil magnétique, et l'autre dans le sommeil naturel. Toutes deux partent de la même source, et peuvent s'expliquer de la même manière.

Personne ne nous disputera, nous l'espérons, la clairvoyance qui nous arrive quelquefois dans nos rêves. Qui d'entre vous n'a pas été, en rêve, ou spectateur ou acteur d'événements, ou passés ou futurs? Qui n'a pas été frappé de la force de notre conception et de la netteté des objets qui se présentent alors à notre imagination? Alors nous faisons des choses et pensons à des choses dont nous sommes incapables pendant que nous sommes éveillés.

Pour ma part, je puis affirmer, que j'ai vu la ville de Montréal, en rêve, huit jours avant d'y être entré, pour la première fois. J'ai vu telle rue, telle maison, tel ami (le capitaine de la Gorgendière), à qui je demandais de l'argent, et qui me prêtait, en rêve, cinq pièces d'or. Eh bien, tout ceci s'est accompli à la lettre, huit jours après. J'avais vu tout cela et très clairement en rêve. Mon ami de la Gorgendière, à qui je fis part de cette singulière occurrence, me dit alors, spirituellement: "Vous vous rappellerez, je l'espère, que ce n'est pas en rêve que je vous prête ces cinq pièces d'or."

L'explication que nous donnerons de la clairvoyance dans nos rêves, servira donc aussi à expliquer celle qui arrive dans le sommeil magnétique.

L'âme humaine est douée d'une métaphysique science, d'une prescience limitée: les métaphysiciens sont d'accord là-dessus. L'âme peut, dans certaines conditions du système nerveux, prendre plus ou moins connaissance de ce qui se rattache à la période de son existence individuelle, nous disons existence individuelle, parce qu'elle n'a pas de prescience à ce qui dépasse cette période; ainsi on ne rêve jamais, à ce qui s'est passé avant notre naissance, pas plus que l'on ne rêve à ce qui se passera dans mille ans; la prescience de notre âme ne va pas jusque là; et la clairvoyance magnétique tombe, précisément, sous toutes ces restrictions. Les prophéties dépassent toute prescience humaine, aussi les regarde-t-on, bien justement, comme des miracles des plus imposants.

Nos rêves seraient-ils des manifestations imparfaites de nos âmes? Assurément ils le sont, et serviraient même de preuve de leur existence.

Nos âmes ne peuvent se manifester que par l'entremise de nos organes, du système nerveux surtout; nos organes sont les instruments de nos âmes, ils sont à nos âmes ce que des cordes sont à l'instrument de musique. De sorte que lorsque nous dormons profondément, tous nos sens dorment, tout notre système nerveux dort aussi; nos âmes, elles, ne dorment pas; elles ne dorment jamais; mais, dans le sommeil, elles sont sans moyens de se manifester, parce qu'elles sont dépourvues de leurs instruments; ainsi nous ne rêvons pas lorsque nous dormons profondément.

Qu'elle est bonne la nuit que l'on passe dans une seule pièce, sans interruption, sans rêves! Comme l'on se trouve rafraîchi, reposé!

Mais quand et pourquoi rêvons-nous? Nous rêvons quand nous dormons mal, c'est-à-dire quand notre sommeil est incomplet: la nuit a été orageuse, on a mal dormi, on a été tourmenté par des rêves. Ceci annonce du désordre dans le système, ce sommeil n'est jamais délassant, et pourquoi cela? c'est parce que quand tout notre système nerveux ne dort pas; la partie restée éveillée continue ses rapports avec l'âme: ces sortes de rapports ne peuvent s'appeler des manifestations de nos âmes, parce qu'ils sont imparfaits

vu l'absence de la coopération des organes qui dorment. Les rêves ne sont donc pas, proprement parlant, une manifestation de notre intellect, mais une manifestation tronquée: aussi nos rêves ne sont-ils toujours qu'un assemblage d'idées déconstruites; il y aura toujours quelque confusion dans les rôles ou dans les scènes: on verra bien clair sur un point; et tout sera dans l'obscurité sur un autre; vous serez par exemple dans l'église, vous voyez aussi bien qu'en plein jour, l'église est pleine de monde que vous connaissez, mais vous vous y trouvez un en chemise! Voilà ce que j'appelle des idées déconstruites; des rêves, des manifestations imparfaites de notre intellect; et j'en donne les raisons. Dans le cauchemare que l'on nomme vulgairement le pesant, je trouve une preuve de ce que j'avance ici. Dans le cauchemare, on dort, mais on dort mal, ou l'estomac n'a pas digéré le dernier repas, ou il la digère mal; de sorte que le nerf principal de l'estomac, qu'on appelle gastrique, reste, lui, éveillé; il lui est impossible de dormir, quand l'estomac est fortement occupé. Il reste donc en rapport avec notre âme et c'est pour cela que les rêves que nous avons alors, se rapportent tous à la poitrine, ou si vous voulez à l'estomac, ce qui sera plus correct. Ce sera un gros chat ou un gros chien qui vous écrase la poitrine par le poids de son corps; ou c'est une maison qui s'est écroulée sur vous. La plus grande partie du tube digestif est donc éveillée, tandis que l'autre partie du système dort profondément; alors vous faites de vains efforts pour vous tirer d'embaras; vous voulez crier mais vous ne faites que marmotter, ou vous éprouver en faibles gémissements; heureusement que ceux qui sont auprès de vous s'en aperçoivent; ils vous éveillent et vous sortez d'un rêve pénible et fatigant. Dans une autre occasion, ce sera une bête furieuse qui vous poursuit, vous voulez fuir, mais la bête arrive sur vous et vous ne pouvez faire que des demi-pas. D'où vient encore cela? C'est que le système nerveux qui se rapporte à la locomotion dort, et que le système digestif qui souffre ne dort pas, mais continue ses rapports avec l'âme nos rêves seront toujours, d'autant moins déconstruits, et auront plus de suite, qu'il se trouvera plus du système nerveux éveillé, et c'est pour cela que nos plus beaux rêves sont toujours sur le matin; car nos organes sont alors à demi endormis. On se sent dormir, dit-on, nos rêves sont plus forcés, plus circonstanciés, et pourquoi? Par la raison que nos organes qui se réveillent l'un après l'autre et par degré, comme l'aube du jour, se trouvent, sur le matin, en rapport avec notre âme, en plus grand nombre. Nous aurons occasion de parler du sommeil et du réveil plus en détail dans un autre discours. Nos rêves sont donc d'un grand secours au médecin. Un patient se plaint, à son médecin, qu'il passe de mauvaises nuits, que son sommeil est orageux, qu'il n'a pas pu fermer les yeux qu'il tombe dans des incendies, dans des embarras sinistres, dans des catastrophes, des batailles toujours sanglantes, il est continuellement dans le feu et le sang. Si le médecin est bon physiologiste et bon pathologiste, il voit, de suite, le danger que court son patient de tomber dans l'apoplexie; il prescrira, donc, en conséquence, examinera le régime de son patient, l'engagera à joindre la société de tempérance, et aura recours à la saignée et à la purgation. (A continuer.)

On lit dans le Courrier des Etats-Unis: Nous avons été accusés d'avoir commis une grave erreur, disons plus, une grave injustice à l'égard du clergé Canadien. Voici la réponse que nous a faite la Revue Canadienne de Montréal, et que notre impartialité nous fait un devoir de reproduire.

"Le Courrier des Etats-Unis a publié, il y a quelque temps, un article sur le présent et l'avenir du Canada, qui a fait sensation dans la province. Tous les hommes bien pensants ont apprécié la hauteur des vues du Courrier, et ont surtout applaudi aux sentiments de sympathie et aux espérances exprimées dans cette page éloquent sur l'avenir de notre jeune pays.

Feuilleton. Le troisième Mari.

(Suite et fin.)

On dit que l'amour suffit pour être heureux, que deux personnes bien éprises trouvent en elles mêmes tous les éléments du bonheur, qu'elles sont leur principe et leur fin; n'en croyez rien, capitaine. M. Hesdin et moi nous nous aimions avec une ardeur mutuelle, nos caractères sympathisaient; mais des besoins fâcheux et journaliers, une prévoyance inquiète, des privations continuelles, détruisaient et empoisonnaient notre bonheur. Il est possible que la pauvreté supportée à deux soit moins âpre et moins dure, c'est alors qu'on ne s'aime pas, ou qu'on s'aime faiblement; sans cela on souffre pour deux. Hesdin avait donc des appointements insuffisants, qui étaient le pain d'un travail amoultissant; il tomba malade, et M. Bussières vint faire une visite à son commis. On vous a fait entrer dans une pièce, dit M. Bussières, où vous avez vu le portrait de M. Bussières!

—Oui, Madame, répondit le capitaine. —C'était un homme violent, poursuivit la veuve, aussi passionné que vaniteux, au-si désintéressé qu'exigeant; il vit d'un coup-d'œil la position malheureuse où nous languissions.

—Rassurez-vous, Madame, me dit-il, et que votre mari se rétablisse; je double ses appointements. Cet accroissement subit de fortune me fit frémir; c'était à moi seule que mon mari le devait. Les femmes devinent les sentiments qu'elles inspirent, même avant que ceux qui les ressentent en aient décelé la nature et l'étendue. M. Bussières n'avait eu besoin que de me voir un moment pour m'aimer.

—Et vous, Madame? demanda le capitaine. —Je vous l'ai dit, la figure de cet homme m'inspira d'abord de l'effroi, et je ne suis jamais revenue de ce sentiment. Mon mari se rétablit, poursuivit Mme Bussières, et il reprit ses occupations. Lui absent, M. Bussières revint. Il plaignit notre position; c'était moi surtout qui lui semblait la plus malheureuse: une femme à la plus lourde part des embarras d'un embaras de ménage; mon mari d'ailleurs était trop heureux, puisque le hasard qui l'avait fait pauvre lui avait donné en moi une compensation que toutes les richesses de Paris ne pourraient pas payer. Je répondis que la compensation était mutuelle, et que l'amour de mon mari me tenait lieu de tout. Je mentais: M. Bussières s'en aperçut; mais il comprit en même temps qu'il n'était pas aimé et qu'il le serait difficilement. Quelques confidences de mon mari lui avaient aussi appris ce que notre pauvreté me faisait souffrir.

Mon mari honteux d'être pauvre fut assez lâche pour consentir à courber son front dans l'humiliation que lui offrait son patron, mais sa femme voulut être pure pour Dieu et pour lui. M. Bussières irrité, dissimula cependant; pour se venger, il me peignit comme coupable à M. Hesdin.

Il lui donna l'acte d'association revêtu de sa signature, et il prétendit que moi-même j'avais guidé sa main et scellé ainsi le pacte à trois qui nous unissait désormais. Hesdin baissa la tête et accepta cette honte, dont lui-même était le complice. Il rentra chez lui la mort dans le cœur, et moi qu'il avait vendue et livrée, quoique pure, quoique exempte de toute faute, je m'étais retirée dans la pièce la plus reculée de mon appartement pour ne pas voir l'homme qui s'était ainsi avili. Nous nous fuyions, tous deux. Hesdin, parce qu'il me croyait aussi coupable que lui, et moi parce que le mépris avait fait place à l'amour.

Tant de honte était inutile! Mon mari avait à Verdun un parent éloigné, riche et célibataire, qui venait de mourir et qui, soit ancien attachement, soit caprice de vieillard, le faisait héritier de tous ses biens. L'homme à qui l'amour des richesses avait fait abandonner le chemin de l'honneur était riche à son tour; une lettre de Verdun, que je venais de recevoir et que je m'étais bien gardée d'ouvrir, lui apprît ce bonheur inespéré: il pouvait se passer d'une association funeste, il pouvait fuir un homme odieux; mais que dire de M. Bussières! j'avais succombé, conduite au crime par la main qui devait m'en éloigner, je n'avais, à ce que croyait M. Hesdin, que trop obéi. Il était trop tard d'une heure pour le bonheur; dans le combat livré à la pauvreté, Hesdin l'avait emporté, mais la victoire lui coûtait cher, il était comme ces guerriers qui gagnent une victoire plus douloureuse que la défaite et laissent sur le champ de bataille la meilleure partie d'eux-mêmes. Ses affaires s'appelaient à Verdun; il partit sans me voir. Ce fut seulement par ses lettres que j'appris sa nouvelle fortune et les calomnies de M. Bussières. Que faire? comment détruire une assertion mensongère, mais que tout rendait vraisemblable, même la lâcheté de celui qui la punissait par l'abandon? Tout m'accusait aux yeux de mon coupable mari, tout, jusqu'à sa faute. Pour moi, j'aurais été incapable de dissimuler avec lui mes véritables sentiments et de supporter des soupçons que néanmoins je n'aurais pas pu dissiper. Il m'envoya une petite somme d'argent, et j'allai cacher dans les environs de Paris la malheureuse d'avoir été la femme d'un homme faible et l'objet de la passion d'un homme sans foi. Six mois après, j'appris en même temps la maladie et la mort de M. Hesdin. Haineux et vindicatif parce qu'il était coupable, en mourant mon mari m'avait déshéritée. J'ai supporté cette injustice sans colère; je dédaignai m'adresser le cœur.

Cependant une part minime de la fortune de mon mari m'était allouée par la loi; c'est pour liquider cette affaire avec les héritiers de la succession que je suis allée à Verdun, où je vous ai connu. Je n'ai pas à vous parler de mes sentiments, capitaine; quant à ceux que vous m'avez inspirés, quant à la confiance que j'ai mise en vous, ce que, par mes ordres, vous voyiez faire ici, aujourd'hui même en est la mesure; je voulais que vous me vengeassiez d'un homme, seulement parce que je le voulais, et sans vous dire le sujet de ma fureur; vous voyez aujourd'hui si ma cause était juste, et si, d'un autre côté, je n'ai pas quelques raisons pour demander des preuves de dévouement et de fermeté à un homme avant de m'engager à lui. Mais à peine m'eûtes-vous quittée, que je frémis du péril où j'allais vous engager; je vous donnais à combattre un rude adversaire; j'avais beau me dire qu'il m'était impossible de vous épouser sans vous instruire de la calomnie dont j'avais été l'objet, et qu'alors vous-mêmeiriez au devant du péril où je vous envoyais; je vous voyais toujours frappé par l'épée de M. Bussières. Quand le lendemain je voulais revenir sur mes paroles de la veille et mettre à mes aveux de plus douces conditions, vous étiez parti; alors je ne vous peindrai pas mon désespoir: je voulais courir après vous au risque d'une explication pénible et peut-être dangereuse, je voulais vous rejoindre...

—Dangereuse! Madame, dit le capitaine. —Sans doute, continua la veuve, je ne me suis jamais fait illusion. Les dernières dispositions de mon mari, sa mort, tout m'accusait. Les rétractations de M. Bussières, en supposant qu'il se retractât jamais, pouvaient n'obtenir qu'une croyance douteuse, et c'est ce qui me rendait plus coupable envers vous; car, après avoir tué mon calomniateur, vous pouviez ne pas croire à mes aveux. Oui, capitaine, ajouta Mme Bussières en versant des larmes, en vous envoyant au combat, j'ai

« A l'époque où nous sommes, l'article du *Courrier des Etats-Unis* sur le présent et l'avenir du Canada avait trop d'actualité et d'intérêt pour ne pas occuper l'attention publique ; la presse française du Canada le reproduit, en tenant compte à l'auteur des vœux et des sentiments qu'il exprime à notre égard. Un seul journal, le *Canadien* de Québec, trouva fort mal les brillantes espérances que le *Courrier* nous promet pour l'avenir.

« Fiable à sa tâche de dénigrement de nos compatriotes le *Canadien* ne veut plus avoir d'influence dans la population française, et ceux qui la composent ne doivent avoir d'autre espoir que celui d'être les très humbles serviteurs des Anglo-Saxons d'aujourd'hui, comme de ceux du demain. Le *Canadien* ne veut pas croire que ses compatriotes puissent avoir une part dans l'avenir promis aux populations du nouveau monde. Enfin, dans sa fidélité canine, battu, humilié, maltraité, il rêve encore la perpétuité du régime colonial.

« Dans son obéissance dévouée à la cause britannique, le *Canadien* répudie la part que le *Courrier des Etats-Unis* veut nous faire dans les destinées de l'Amérique ; le Canada selon notre confrère de Québec, n'est destiné qu'à servir de *piédestal* au léopard anglais ; c'est pousser au *neq plus ultrâ* la servilité. Le *Courrier* ne connaît pas assez les faits et les gestes du *Canadien* de Québec. Nous pouvons lui dire que cette feuille n'a plus rien de *Canadien* que le nom ; qu'autrefois, lorsqu'il lui fallait couragement pour nos institutions, notre langue et nos lois, le *Canadien* était l'écho de la population française, qui l'a établi et qui a fait son succès ; aujourd'hui il est passé, avec armes et bagage, dans les rangs de la faction oligarchique ; il est devenu l'organe des gens en place, de ceux qui sont au pouvoir, de ceux qu'ils soient, de ceux qui vivent sous le patronage du gouvernement et d'une classe de *chercheurs de places*, qui grossit ses rangs tous les jours, grâce au système corrompue des administrations coloniales.

« Tous ces gens là, cependant, ne forment qu'une poignée d'hommes dans la population canadienne ; hommes sans influence, ne possédant ni l'estime ni la considération publique, qui au milieu de leur apostasie nationale et politique, ne croient pas plus que leurs autres compatriotes à la solidité et à perpétuité du régime vicieux qui nous régit.

« C'est pour répondre au *Canadien* que le *Courrier des Etats-Unis* a publié, dans son numéro du 23 juillet, un second article sur le pays intitulé : « De l'indépendance du Canada et de ses adversaires. » L'après avoir détruit l'échafaudage de spécieux arguments et d'adversaires utopiques du *Canadien*, le *Courrier* parle des adversaires de l'indépendance du Canada. Ce sont d'abord les hommes en place et quelques anciens propriétaires des seigneuries, qu'il signale comme les ennemis de toute innovation, puis le *Canadien* continue :

( Ici la *Revue Canadienne* cite ce que nous avons dit du clergé canadien ), et elle ajoute :

« En lisant les lignes ci-dessus tout le monde ici a éprouvé un sentiment de regret d'autant plus profond, que le *Courrier des Etats-Unis* est justement estimé dans l'Amérique comme en Canada, et s'est acquis par son indépendance, sa clarté et l'habileté de sa rédaction, une haute autorité comme l'organe des populations françaises.

« Cette fois, le *Courrier des Etats-Unis* s'est grandement trompé ; nous ne savons trop où et comment ces faits qu'il signale ont été bâtis, qui a pu lui communiquer des informations aussi fausses, qui a pu le faire tomber dans des erreurs aussi profondes.

« Quels qu'aient pu être, par le passé, les torts du clergé catholique en Canada, s'est pour nous une bien vive satisfaction de lui rendre aujourd'hui ce témoignage d'estime publique et de respect, que toute la population se plaît à lui accorder. Nous pouvons assurer notre confrère du *Courrier*, et il l'apprendra sans doute par ses correspondances particulières, que notre clergé n'est pas aujourd'hui du parti de la résistance et du *statu quo*. Sans sortir de ses attributions religieuses pour se mêler aux choses de la politique, qui ne sont pas de son domaine, le clergé catholique canadien a su comprendre qu'il est de son devoir, comme dans les objets de sa mission sainte, de s'associer aux progrès intellectuels et moraux qui tendent à améliorer la condition du troupeau confié à ses soins. Les choses temporelles et matérielles, qui intéressent notre population, ne lui sont pas non plus indifférentes. Il voit avec plaisir l'éducation se répandre dans toutes les classes de la société, non pas l'éducation étroite et routinière de l'ancien régime, mais celle qui convient à notre âge et à la société moderne. — Il en est lui-même un ardent zélé. — Il applaudit aux efforts de l'industrie naissante, et il sait même, au besoin, prêcher entre tous les hommes du pays l'union et une fraternité nationale qui sont notre force et

l'espoir de notre commune patrie ; il sait encore ranimer notre foi dans l'avenir, et nous pouvons ajouter même qu'il ne répudie pas la part que le *Courrier* veut bien nous faire dans les destinées de l'Amérique. Aussi le clergé a-t-il vu avec satisfaction l'établissement de Saint-Jean-Baptiste ; la réunion de tous nos compatriotes dans une grande association ayant pour but des objets philanthropiques, embrassait aussi l'avancement de la cause nationale ; sous ces deux points de vue, elle rencontrait les sympathies du clergé ; c'est par une grande fête religieuse que l'association de la St. Jean-Baptiste commença à célébrer le beau jour de son anniversaire. Autour de son drapeau se rallièrent tous les enfants du sol, tous sans distinction comme un seul homme ; le clergé prit part à cette grande fête, mais non pour lancer l'anathème contre l'association de la St. Jean-Baptiste comme le *Courrier* en a été fausement informé, mais au contraire pour applaudir à sa fondation et lui souhaiter de longs jours de prospérité et de durée.

Quant au mandement lancé par l'évêque de Montréal contre les sociétés secrètes, il ne concerne nullement l'association de St. Jean-Baptiste qui est d'une nature tout-à-fait publique. Il a, nous croyons, un but religieux et nul autre en vue. Dans tous les cas, il ne peut être fait pour nuire aux autorités anglaises. Car il est constant que les associations secrètes établies en Canada sont hostiles aux intérêts canadiens-français, et composées en grande partie d'employés du gouvernement ; et d'ailleurs on se rappelle ici les efforts faits par l'ex-ministère pour les supprimer, et détruire l'influence qu'elles pourraient acquérir contre nous. Maintenant nous ne doutons nullement que le *Courrier des Etats-Unis*, en possession de tous ces faits, ne les consigne dans ses colonnes. Il doit cela à la vérité et encore à la cause canadienne qu'il a jusqu'à aujourd'hui si habilement défendue.

Les observations de la *Revue Canadienne* sont formulées d'une façon trop courtoise et portent trop le cachet d'une conviction consciencieuse et indépendante pour que nous ne les ayons pas reproduites, lors même que le correspondant auquel nous devions nos renseignements sur l'esprit du clergé canadien ne nous eût pas écrit lui-même, avec une noble franchise, qu'il avait donné une fausse interprétation au mandement de l'évêque de Montréal contre les sociétés secrètes. Voici, en effet, ce que nous dit ce correspondant : « Les journaux canadiens assurent que je me suis trompé sur ce point, que le mandement de l'évêque avait en vue les loges franc-maçonniques de la société des *Odd Fellows*, et non la société de St. Jean-Baptiste. Je le crois, en effet, car les sociétés qu'on en donne, me paraissent concluantes, et je n'ai qu'un seul désir, celui de vous faire connaître la vérité. Mais si j'ai mal interprété un mandement dont le but n'était point indiqué et paraissait assez obscur, il n'en résulte pas que je me sois trompé sur tous les autres points. Je maintiens tout ce que je vous ai dit et ce que vous avez si chaleureusement déploré, à l'endroit de la jalouse existence du clergé canadien et le clergé français, représenté ici par les Sulpiciens, à l'endroit du dévouement, sincère ou simulé, dont l'un et l'autre font montre à l'envi envers la domination britannique. La *Revue Canadienne* en représentant le clergé canadien comme converti à la cause nationale et aux idées libérales exprime plutôt un désir qu'une conviction. Les vrais patriotes canadiens, ceux qui veulent la dignité et la liberté intérieure de leurs pays, sinon son indépendance complète de l'Angleterre, se sont révélés le jour où il a fallu choisir entre les principes proclamés par M. M. Lafontaine, Morin et autres chefs illustres du parti national, et les principes d'obéissance servilité acceptés par M. Viger et M. D. B. Papineau.

## Canada.

QUÉBEC, 20 AOUT, 1816.

Le *Canadien* de lundi contient un article adressé à la *Revue Canadienne* que nous eussions laissé passer sous silence, si le *Journal* n'y était provoqué à se défendre, et si l'esprit de cet écrit n'était méchant à l'extrême, en invitant le gouvernement à sévir contre la presse française et à repousser de son sein les hommes qui possèdent la confiance du Bas-Canada. Sous les dehors hypocrites du regret, et d'une affection simulée, se cache une volonté sinistre ; c'est une proscription d'un genre qui n'est pas nouveau, puisque ce n'est qu'une seconde édition de l'œuvre de la *Gazette* française en 1835. Tâchons de comprimer les sentiments d'indignation et de juste colère que fait surabonder dans notre cœur un si infâme machiavélisme, et, différenciant de nos adversaires, tenons-nous dans les limites d'un langage digne de la presse et de lecture pour lequel nous écrivons. L'on nous est témoin que nous ne sommes pas les provocateurs et que rien ne peut justifier le *Canadien* à porter de pareilles accusations contre le *Journal* et contre les hommes publics dont il défend les opinions. Si dans bien des cas nous nous sommes abstenu de discuter, c'est que nous voulions jeter de l'eau fraîche sur les acrimonies du passé, c'est que nous avons cru que les divers organes du journalisme pouvaient émettre leurs idées diverses sans se heurter, sans se prendre sans cesse corps à corps, sans s'en vouloir de cette haine individuelle qui ne profite à personne et qui oublie tout jusqu'à la dérance du langage. Mais aujourd'hui, solennellement accusé de pousser le peuple à la révolte, et de violer le serment d'allégeance que nous avons prêté en notre double caractère d'homme de profession et de député, et de demander, nous est il défendu de parler, et de répondre par les faits du passé et du présent, une si odieuse accusation accompagnée d'autres non moins odieuses et non moins absurdes.

Procédons cathégoriquement, et citons autant que possible, par justice pour le *Canadien*, pour nos lecteurs et pour nous-même :

« Il faut être bien inepte pour ne pas comprendre que les Canadiens-français ont tout à perdre, sous le rapport de ce qui constitue la nationalité, par l'annexion à la république voisine. Que deviendrait cette nationalité, que deviendraient leurs institutions, leur langue et tous les droits qu'ils tiennent de leurs aïeux, et pour la conservation desquels ils n'ont cessé de lutter depuis un demi-siècle ? N'est-il pas évident, même à l'intelligence la plus obtuse, que dans le cas où le Canada serait annexé aux Etats-Unis, les Canadiens-français seraient, dans un instant, *décorés*, engloutis par leurs voisins de race anglo-saxonne, encore plus *dévotants*, plus envahisseurs que la nation de laquelle ils descendent ? Dans un instant, notre pays serait la proie des spéculateurs *yankees*, qui, sans scrupule, sans pudeur, s'empareraient de tout ce qui leur conviendrait, et enfin nous traiteraient comme ils ont traité la population française de la Louisiane, dont ils ont proscrit la langue, renversé les institutions et défilé les lois.

Le *Canadien* est si canadien, qu'il aimerait mieux être *décoré* par des hommes de sa race venant directement d'Angleterre, que par des hommes acclimatés sur le sol américain par plusieurs générations successives ; la première de ces choses est plus nationale et plus d'accord avec ses institutions, ses langues et ses lois. Si la France, en passant des mers de la France à celles des Etats-Unis, par un contrat de vente, a perdu sa langue, ses institutions et ses lois, nous aussi nous avons perdu notre langue, et chaque jour nous perdons nos institutions et nos lois. La Louisiane a perdu ses institutions et ses lois, en général, pour en acquiescer de meilleures ; le code de la Louisiane, calqué presque en totalité sur le code Napoléon, est à coup sûr plus français que le nôtre, qui n'est qu'un mélange inextricable de vieilles lois françaises, de lois anglaises, de lois provinciales et d'arrêts de cour plus ou moins contradictoires. Depuis longtemps les hommes qui, par profession ou par position, sentent le malaise profond de la société civile en Canada, causé par l'incertitude et l'obscurité de nos lois, désirent un changement radical et prompt dans ces lois ; si ce désir équitable et national se réalise, ce sera fait de nos lois et par contre-coup de plusieurs de nos institutions. A l'heure qu'il est le gouvernement de la Louisiane est un digne exemple de nous de français, dites nous si vous avez vu et si vous espérez voir pareille chose en Canada ! Ces choses nous aimons à les dire, non pas parce que nous voulons l'annexion aux Etats-Unis, mais parce qu'elles sont vraies.

Que le *Canadien* ne vienne pas nous dire que ses efforts ont toujours été dirigés vers la conservation de la nationalité canadienne-française, c'est un mensonge dans sa bouche à lui dont les efforts depuis deux années n'ont cessé de tendre à nous diviser pour nous livrer aux mains impures d'une coterie égoïste et travaillant pour elle-même au grand détriment de l'intérêt de tous !

Mais voyons s'il est canadien, le journal qui agit aussi loyalement et aussi franchement à l'égard de trois organes qui sont pour le moins autant que lui les organes des Canadiens-français dans le Bas-Canada :

« La *Revue* nous dit sérieusement qu'elle ne peut s'expliquer le rôle du *Courrier des Etats-Unis* à pûis ses renseignements ! Encore de la bêtise ou de l'hypocrisie. Oh ! le *Courrier* a eu sa part de renseignements ! Eh ! mon Dieu, il a suffi au chevalier Gaillardet de lire la *Revue Canadienne*, le *Journal de Québec* et la *Minerve* pour en venir aux conclusions qu'il a tirées. Comment ! ces journaux, qui se prétendent les organes du Bas-Canada français, accueillent avec acclamation un article du *Courrier* dans lequel celui-ci convie les Canadiens-français au banquet de l'Union américaine, à une séparation d'avec l'Angleterre, et à l'annexion du Canada aux Etats-Unis ; ces trois journaux évalent cet article jusqu'aux nues comme un chef-d'œuvre

politique ; le *Canadien* seul, ou à peu près, réclame, proteste contre. En présence de ces faits, que pouvait, que devait penser le *Courrier des Etats-Unis* ; sinon que la population canadienne-française donnait dans les idées révolutionnaires, et que le clergé avait peine à comprimer l'élan du peuple ? De ces données fournies au *Courrier* par l'état de la presse canadienne, il ne lui fallait qu'un léger effort d'imagination, ou plutôt de logique, pour concevoir, par induction, tout ce qu'il a dit du clergé.

Nous défions le *Canadien* de trouver dans le *Journal de Québec* une phrase, un mot qui « convie les Canadiens-français au banquet de l'Union, » et à l'annexion américaine ; et, s'il ne le peut, qu'il se proclame un insidieux calomniateur, qu'il dise qu'il a lâchement voulu exploiter à son profit, la fausse position dans laquelle il croit nous avoir placés. Ce que nous avons fait, loin de le nier, nous sommes prêts à le faire de nouveau. Nous avons dit, à l'avance un état de choses que nous croyons inévitable dans un avenir très prochain ; nous avons dit que quoique fasse l'Angleterre, ses possessions de l'Amérique du Nord tomberont, ses possessions de l'Amérique du Nord tomberont, les unes après les autres, naturellement ou par violence, au pouvoir de la grande république, dont nous admirons en général, dont nous souhaitons pour nous la plupart des institutions civiles et politiques, de ce gigantesque rejeton de la Grande-Bretagne dont M. de Tocqueville disait en 1834 : « Si la population continue à doubler en vingt deux ans, pendant un siècle encore comme elle a fait depuis deux cents ans, en 1852 on comptera dans les Etats-Unis vingt quatre millions d'habitants, quarante-huit en 1874, et quatre-vingt-seize en 1896. » Le territoire actuel de l'Union est plus des trois cinquièmes de celui de l'Europe entière. Nous laissons au lecteur à jurer si les destinées colossales des Etats-Unis n'ont pas dépassé les prévisions du publiciste français.

Nous avons dit à l'Angleterre : prenez garde ! par votre politique inhabile et cruelle, vous perdez la plus belle de vos colonies ; n'exagérez pas, ne poussez pas au désespoir, un peuple qui a déjà combattu deux fois pour vous, ne le forcez pas, à maudire la main qu'il devrait bénir et à faire violence à ses habitudes, à ses affections et à l'immobilité de son caractère ; ne lui rendez pas auer le titre de colon, et par votre faute, par une faute irréparable, ne lui faites pas sentir l'odeur de la liberté, parce que la comparaison vous serait désavantageuse, parce que la liberté politique, comme la liberté commerciale, comme toute espèce de liberté, dans des limites sociales, est plus naturelle à l'homme, plus féconde pour son bien-être en tout genre, si vous voulez parer ou retarder l'avenir qui s'approche à pas accélérés, ne permettez pas une comparaison humiliante, odieuse, pour ceux que vous êtes chargés de gouverner, suivez le conseil plein de sagesse et de prévoyance de lord Durham, donnez au Canada des institutions analogues, autant que possible, à celles des Etats-Unis. Les Canadiens luttent depuis cinquante ans avec un courage sans exemple pour conserver intacte leur nationalité, et pour conserver à l'Angleterre, au moyen de cette nationalité, un pied à terre en Amérique ; mais qu'a fait l'Angleterre pendant tout ce temps, si ce n'est décrier et *dévoier*, suivant l'expression du *Canadien*, cette même nationalité pour hâter, involontairement, si l'on veut, l'état de choses que nous avons prédit comme inévitable. Est-ce notre faute à nous si l'Angleterre est imprévoyante ? sommes-nous coupables des destinées prodigieuses du grand peuple qui nous avoisine ? Est-ce la ce que vous appelez pousser les Canadiens-français à la révolte ? Si l'en est ainsi le *Canadien* s'est rendu coupable du crime de lèse-majesté quand il a dit le 20 juillet :

« Le *Canadien* comprendra qu'après une pareille déclaration (de M. Gladstone), venant de si haut lieu, il est permis aux Canadiens français de bouter un peu le gouvernement anglais et d'attendre les événements, d'autant plus qu'en s'abstenant de prendre part à la discussion, ils se réservent le droit de se venger de cet affront d'une manière éclatante, soit en se prononçant, au moment décisif, en faveur de ceux qui, malgré eux, ressemblent d'origine, de législation et de mœurs, n'hésitent pas à proclamer la rupture prochaine de l'Union entre l'Angleterre et sa colonie, soit en se décidant à conserver encore à l'Angleterre, comme ils l'ont déjà fait par deux fois, un pied à terre en Amérique ; ce qui serait une vengeance plus terrible, plus digne d'eux, et nous croyons aussi, plus conforme à leurs propres intérêts. Les Canadiens-français ont besoin de la protection de l'Angleterre, non pas tant contre la concurrence commerciale que contre l'oppression politique, ce que l'Angleterre semble malheureusement ne pas comprendre. . . . »

« Cédé à ma haine et j'ai oublié mon amour. Au milieu de mon désespoir et de mes irrésolutions, je reçus une nouvelle qui changea ma position. M. Bassières, qui n'avait pas pu découvrir ma retraite à Paris, avait appris mon voyage à Verdun ; il m'écrivit. Il était mourant, et il avait, disait-il, les moyens de réparer le tort qu'il m'avait fait. J'arrivai à Paris sans comprendre que ce fut possible. Je trouvais mon ennemi luttant contre un mal sans remède, pâle, défiguré, les yeux allumés par la fièvre qui le dévorait. Le sang affluait à son cœur, et je voyais les battements de ce cœur malade soulever les couvertures.

« C'est vous, me dit-il, qui me réduisez à l'état où je suis. Je ne regrette pas la vie, puisque je ne pouvais pas vivre sans vous, et que jamais . . .

« Oh ! jamais, lui dis-je, sans lui laisser le temps d'achever.

« Je meurs donc pour vous, reprit-il, et dans le mal qui me tue il y a autant d'amour que de remords ; permettez-moi de réparer ma faute. Je regardai cet homme qui me était l'honneur de mon mari, qui m'avait élevé ma réputation, et qui pouvait me coûter encore ce que maintenant je prise plus que la vie : votre amour, capitaine.

« Madane, dit M. de la Fresnaye, un mot de vous m'eût suffi, votre simple parole eût prévalu sur toutes les chaînes.

« Hélas ! non, dit la veuve ; les choses de ce monde ont de tristes retours. Votre amour satisfait, les soupçons cessèrent. M. de la Fresnaye, qui vous jugeait mal ; il ne fallait à moi une preuve, et je voulais vous la donner.

« Je peux, me dit M. Bassières, dont l'agitation augmentait le mal, faire de vous de tous mes torts, un acte de mon crime, devant les tribunaux que vous désirez, mais un acte dont je signerais la déclaration. . . écrite sous ma dictée. . .

« — Et vous le devez ! m'écriai-je. »

« M. Bassières, ajouta la veuve, avait conservé, quoique mourant, et son orgueil et la violence de ses volontés.

« — Je ne le ferai cependant, dit-il, qu'à une condition, et de cette condition je veux une preuve. »

« Vous avez deviné, poursuivit Mme Bassières ; il voulait mon pardon et ma main ; l'une devait être la preuve de l'autre. Il était mourant, et je le connaissais assez pour être certaine que sa volonté ne changerait pas et qu'il mourrait sans me justifier, si je ne me soumettais pas. J'avoue que mon premier mouvement fut de refuser, mais je pensai à vous, dont j'avais risqué la vie seulement pour satisfaire ma vengeance, et je crus devoir vaincre mon dégoût, afin de vous prouver que la femme que vous aimez est digne de vous. Le notaire fut appelé ; je fis venir les témoins que je vous ai racontés, je fus jusqu'à quel point M. Hesdin et cet homme dont j'allais prendre le nom avaient à rougir devant leur conscience : tous deux m'avaient frappés des coups les plus sensibles, leur amour et leur cupidité avaient détruit mon repos, ma fortune, ma réputation ; l'un était mort, l'autre allait mourir, je parlarai à tous deux, et je tins parole à M. Bassières, je devins sa femme. A peine l'officier municipal nous avait-il unis, à peine le prêtre eût-il béni notre mariage que le délire s'empara de cet homme dont le cœur allait éclater, mille fantômes virent peupler son cerveau ; il s'est éteint dans une longue agonie sans avoir recouvré sa raison, et il est mort sans savoir que la femme qu'il avait aimée et outragée lui pardonnait et lui fermait les yeux.

A ces mots, Mme Bassières présenta à M. de la Fresnaye le testament qui contenait les vœux de l'homme dont elle était la veuve et l'héritière.

« — Voulez-vous être mon troisième mari ? dit-elle. . .

Il est inutile de rapporter la réponse du capitaine. Nous dirons seulement qu'après les délais qu'exigent la loi et les convenances, Mme Hesdin, Mme Bassières, devint Mme de la Fresnaye.

MARIE AYCARD.

## D'ANGLEMONT.

D'ANGLEMONT (Édouard) naquit à Pont-Au-lemer (Eure) en 1798. — On a de lui des *Odes* ; *Berthe et Robert*, poèmes en quatre chants ; un autre volume qui a pour titre ; *Légendes françaises*, et quelques autres poésies. Ses ouvrages sont en général empreints de grâce et de délicatesse.

LE CHASSEUR DES ALPES.

« Que j'abhorre, mon fils, les projets intrépides ! Tu vas donc confier tes destins aux forêts ; Tu veux suivre un chamois en ses élans rapides ; Tu veux le percer de tes traits.

« Tu ne guideras plus en nos plaines fleuries  
« Qui troupeaux caressant de ces jeunes agneaux  
« Qui, sous tes yeux, paissent les herbes des prairies,

« Et bondissaient au bord des eaux.

« Tu dédaignes ces fleurs, par tes mains cultivées ;  
« Qui croissaient pour parer les fêtes du printemps,  
« Qui te charmaient hier, qui, de tes soins privées,  
« Ne vivront plus que peu d'instant !

« Les routes de ces monts ne te sont point connues !  
« Des abîmes nombreux s'y cachent sous les pas ;  
« Ces rochers que tu vois s'élever sur les nues,  
« Tombent et t'ont vus s'élever le trépas !

« Du déclin de mes jours, ô toi l'unique espoir !

« C'est parmi ces glaciers qu'a disparu ton père !

« Je crains de ne pas te revoir. »

Ainsi de Val-Rosa parlait une habitante ;

Ses baisers se mêlaient à ce touchant discours . .

Mais d'un torrent fougueux c'est en vain que l'on tente

D'arrêter le rapide cours.

L'impétueux chasseur méprise ses alarmes ;  
Il part en lui disant : « Je reviendrai ce soir. »  
Pour le suivre longtemps de ses yeux pleins de larmes,

Sur un roc elle va s'asseoir.

D'un vieux chêne noirci par les feux de l'orage,  
Un corbeau de son fils lui prédit le trépas ;  
Cet aspect lui ravit un reste de courage ;  
L'oiseau sinistre ne ment pas !

Le jour tombe . . Elle crie, inquiète, éperdue :  
« Mon fils ! . . . ! A ses regards il ne vint pas s'of-  
[rir.

L'aurore la trouva sur la terre étendue . . .  
Elle avait cessé de souffrir.

On conte que depuis, au bord du précipice,  
Alors que de la vie il désolait le soin,  
Le chasseur vint par là un fantôme propice  
Qui lui dit : « Ne va pas plus loin ! »

Avons-nous jamais été si loin? Avons-nous jamais dit que les Canadiens attendaient les événements pour se venger d'une manière éclatante? Un pareil langage, si on le prenait à la lettre, ne serait-il pas suffisant pour compromettre vis-à-vis de la Grande-Bretagne toute la race canadienne-française? Nous n'avons jamais dit à nos compatriotes, quel qu'événement qui arrive, de mettre des conditions à sa fidélité à la mère patrie. Pour tout cela serions-nous assez lâche que d'insinuer que le Canadien pousse le peuple à la révolte? Nous donnons plus de latitude, plus de champ à la pensée d'autrui, et nous réclamons pour nous cette liberté, sans restriction, dans les limites du droit et de la raison; s'il est quelques intelligences surannées qui veulent emprisonner la pensée, elles ne réussissent pas auprès de nous du moins, quoiqu'il arrive, et sans diminuer en rien le mérite des hommes du passé, peut-être nous sera-t-il permis de dire que tout le courage et toute l'indépendance n'ont pas disparu avec eux du cœur de l'homme. Nous serions-il donc défendu de donner des conseils que nous croyons sages, et de dire à l'Angleterre ce que lui ont dit plusieurs de ses hommes d'état, et par rapport aux Etats-Unis, avant l'indépendance, et par rapport au Canada?

Le Canadien, suivant son habitude, frappe ou tâche de frapper d'un coup deux coups. Le Journal a poussé le peuple canadien à la révolte, donc il est la cause de tout ce que le *Courier des Etats-Unis* a dit à l'adresse du clergé; donc c'est lui qui a fait faire à ce journal une distinction insultante entre le clergé français et le clergé canadien; donc c'est lui qui a fait prendre les associés de la St. Jean Baptiste pour des Old-Fellows! Toutes ces insinuations sont trop absurdes pour valoir la peine d'être réfutées; il nous suffit de délier le Canadien de trouver l'ombre même de quelque chose dans le Journal qui puisse porter qu'il que ce soit à de semblables inductions ou à de pareils efforts de logique. Si ces assertions n'étaient pas absurdes, ne seraient-elles pas diaboliquement méchantes? Soyez certain d'une chose, c'est que quand nous croirons trouver des torts au clergé, pour les leur dire nous n'emploierons pas une voie étrangère. Cependant, malgré que quelques-uns de ses membres prêchaient, dans un journal d'une autre ville, des doctrines contraires à la grande masse de nos compatriotes, avons-nous jamais négligé son nom aux luttes politiques? Ne l'avons-nous pas défendu au contraire des attaques de ses ennemis, en l'ôlant de tout ce qui n'est pas essentiellement lui, en déclarant à plusieurs reprises que les *Mélanges* n'étaient pas l'organe du clergé, lors, pourtant, que ce journal était la propriété de l'évêché de Montréal, lorsqu'il ne paraissait être supporté que par le clergé de Montréal, et qu'il était rédigé par un prêtre, dans la maison même de l'évêque. Une pareille publication était un tort à nos yeux, et compromettrait grandement aux yeux de tous et l'évêché et le clergé de Montréal. Il y a une autre publication dans le district de Québec, qui fait également tort au clergé de ce district, parce qu'elle est censée être l'organe de ce clergé, et parce qu'elle est considérée comme telle par presque tout le monde. Bien que nous ne croyions pas à cette officialité, nous ne pouvons nous dissimuler qu'elle a toutes les apparences de la réalité. Mais, qu'il en soit, nous avons peut-être fait plus, en maintes circonstances, pour rendre justice à notre clergé et pour faire voir ce que lui doit le pays, dans les choses essentielles, la religion et l'éducation, que son organe supposé; si on doute de cela, que l'on feuillete les liasses des deux journaux depuis quatre années, c'est à dire depuis l'existence du Journal. Est-ce par servilité que nous en avons agi ainsi? Non, personne ne le croira; on croira au contraire que nous sommes capables de dire la vérité au clergé comme à tout autre corps, comme à tout individu. Il est vrai que nous ne sommes pas capables de lui nier ses droits à la reconnaissance du pays, par fanfaronnade et par bravade; mais, le cas échéant, nous lui dirons la vérité, sans détour et telle que nous la comprenons; c'est assez, ce nous semble, d'indépendance.

Mais citons encore, malgré notre répugnance, à assigner dans notre feuille de si noires calomnies; il faut donner toute la publicité possible à cette œuvre patriotique et loyale du Canadien :

La *Revue* renchérit encore sur ses premières élucubrations politiques au sujet de la séparation du Canada d'avec la mère-patrie; c'est presque un appel à l'insurrection, une *parisienne* en prose; et cela dans le temps où la *Revue* elle-même crie contre la lenteur de la récomposition du ministère provincial, dans lequel elle veut voir entrer des hommes selon son cœur. Mais la *Revue* n'a-t-elle donc oublié que ces hommes, qu'elle appelle au pouvoir, auront à prêter un serment solennel de fidélité à la couronne britannique? Si le représentant de la majesté royale en Canada, prenant pour avérée la prétention de la *Revue* d'être l'expression fidèle des sentiments et des dispositions des Canadiens-français, refusait d'en admettre aucun dans son conseil, quel droit la *Revue* aurait-elle de se plaindre jusqu'à présent, elle provocatrice de séparation, de révolution, de ce que les Canadiens français qui suivent le même drapeau qu'elle n'ont pas été appelés au conseil exécutif?

Nous regrettons amèrement de voir les journaux français du pays reprendre le langage violent et instigateur de la rébellion qui prépara les malheurs à jamais déplorables des années 1837 et 1838. Nous avions prévu à priori ces malheurs; nous avions tout sacrifié, nous avions fait tout ce qui dépendait de nous, nous fumes débordés, non par le peuple, mais par un journalisme qui se trouvait réduit au silence; plaise à Dieu qu'il n'en soit pas ainsi encore une fois, et que nous ne soyons pas témoins d'une répétition des scènes de 1837 et 1838. La *Revue* prétend que le Canadien n'est plus aujourd'hui ce qu'il était alors, qu'il n'a plus rien de canadien que le nom; mais alors, comme aujourd'hui, le Canadien fit tout ce qui était en son pouvoir pour amortir l'effet des diatribes incendiaires des journaux dont la *Revue* suit les errements; alors, comme aujourd'hui, le Canadien fut accusé, injurié, calomnié par ceux dont ces journaux étaient les organes; mais alors, comme aujourd'hui, le Canadien poursuivait consciencieusement la route dans laquelle, pilote courageux, il était entré sans hésitation, et qu'il croyait la seule ouverte à ses compatriotes.

Avec sa loyauté ordinaire, le Canadien, après avoir signalé la *Revue Canadienne*, dirige ses coups contre les chefs du parti libéral. Sentant son impuissance à faire triompher ses doctrines absurdes, sa politique meurtrière; ne pouvant diviser les Canadiens-français; ne pouvant, conséquemment, obtenir l'ordre de choses qu'il désire, il tente, non plus maintenant auprès du peuple, mais auprès du pouvoir un dernier effort, un effort désespéré, au moyen d'une trahison sans exemple. Voici, en substance, comme il procède: Les journaux français du Canada poussent le peuple à la révolte, emprisonnez-les; ils sont l'expression de la volonté des chefs politiques, éliguez ceux-ci du pouvoir. Nous ne voulons rien faire à demi nous allons, citer: "... nous fumes débordés, non pas par le peuple, mais par un journalisme qui fut bientôt réduit au silence; plaise à Dieu qu'il n'en soit pas ainsi encore une fois, etc..." Ce langage hypocrite, avait cours en 1838 dans la *Gazette* française de Québec, et des arrestations eurent lieu dans cette ville. Le rédacteur du Canadien dit qu'il a tout sacrifié à cette époque de malheurs, nous voudrions bien savoir ce qu'il a sacrifié; s'il a sacrifié quelque chose, ce ne peut être que le sentiment qui porte l'homme à avoir

pitité de ses semblables, et non à les proscrire. Qui de nous ne déplore pas les scènes de 1837 et de 1838? Qui de nous ne regrette pas que les hommes publics d'alors n'aient pas compris qu'en poussant le peuple à la révolte ils le conduisaient à la mort? Qui de nous, en présence de ce passé malheureux, serait assez méchant ou assez aveugle pour conseiller au peuple de se protéger par la violence et par la force? Non, la *Revue* a raison, "le Canadien" n'est plus aujourd'hui ce qu'il était autrefois; il est aujourd'hui ce qu'était autrefois la *Gazette* française de Québec; "en cela rien de plus naturel, puisque le présent rédacteur du Canadien était alors le rédacteur de la *Gazette*. Le Canadien, loin de "faire alors tout ce qui était en son pouvoir," fut accusé par ses propres amis la minorité parlementaire de 1836 et de 1837 de velléités, il fut accusé d'avoir pour du Colosse qu'il fallait frapper à grands coups pour prévenir les malheurs qui menaçaient de tomber sur le pays; il fut accusé d'une partie de ces malheurs, que, par manque de courage et d'énergie, il n'avait pas prévus. Cependant il voulait un bien, ce n'est pas ce que veut le Canadien d'aujourd'hui, puisque son œuvre unique est un travail de division. Voyez quelle logique dans ce machiavélisme! "Quelle droit (la *Revue*) a-t-elle eu de se plaindre jusqu'à présent, elle, provocatrice de séparation, de révolution, de ce que les Canadiens-français qui suivent le même drapeau qu'elle n'ont pas été appelés au conseil exécutif?" Ce genre de proscription, sous forme d'interrogation, n'a pas même le bon sens de son côté. En supposant qu'à l'occasion des récents articles du *Courier des Etats-Unis*, la *Revue* ait prêché la révolte, est-ce seulement depuis cette date récente que les Canadiens-français dont parle le Canadien ne sont plus dans le cabinet? C'est une induction de la nature de celle qui regarde le clergé, aussi fautive, aussi odieuse; c'est une induction erronée d'un fait supposé.

Le Canadien est fort pour les inductions comme nous allons le voir: "Il est vrai que, tandis que celui qui rédigeait alors le Canadien était emprisonné par l'arbitraire, la tyrannie qui avait remplacé l'ordre constitutionnel, les rédacteurs des journaux incendiaires, les provocateurs des massacres de Saint-Denis et de Sainte-Eustache avaient, pour mettre à l'abri leurs précieuses personnes, jugé convenable de poser entre eux et les agents du gouvernement le degré de latitude. Mais cette brillante conduite de leur part n'empêchait pas qu'ils ne fussent, eux, des patriotes par excellence, et que ce ne fut par amour de la patrie qu'ils n'avaient pas jugé à propos d'aller mêler leur sang à celui de leurs braves mais abusés compatriotes, qu'ils avaient poussés au-devant des baionnettes anglaises. Cela n'empêchait pas que celui qui rédigeait alors le Canadien, quoiqu'emprisonné pour avoir défendu les droits du peuple et pour avoir osé lever la tête contre l'oppression, ne fût qu'un apostat, un traître, un vendu, un chercheur de places. Et cela n'empêchait pas, si la providence réservait encore à notre malheureux pays des scènes comme celles de 1837 et 1838, que le Canadien, comme par le passé, ne défendit énergiquement les Canadiens français contre l'oppression et la tyrannie, tandis que le rédacteur de la *Revue*, digne héritier de la valeur des rédacteurs de la *Miracle* et du *Indicateur*, traient couragement à se mettre à l'abri derrière quelques épaves féminines, blanches, ou noires.

De ce que le rédacteur du Canadien, M. Parent, ait été emprisonné en 1838, il ne s'ensuit pas que le rédacteur actuel fut prêt à se laisser emprisonner pour la même cause; ce dernier ne fut pas emprisonné en 1838, pourtant il pouvait l'être s'il avait eu le même courage que son prédécesseur, puisqu'il était comme lui à la tête d'un journal français; d'ailleurs nous ne lui en faisons pas un crime, puisqu'on ne peut exiger que d'un canadien français un pareil dévouement pour des canadiens-français. Ce que nous ne voulons pas c'est qu'on ne confonde pas l'opprimé, le proscrit (M. Parent) avec celui qui, s'il ne l'était pas, fut accusé dans le temps d'être son oppresseur, son proscripateur. On attribuait alors l'emprisonnement de M. Parent à un article de la *Gazette* française. Pour le moins que le rédacteur actuel du Canadien ne réclame pas les titres de son prédécesseur à la reconnaissance publique, lorsqu'en 1838, lors de l'emprisonnement dont il est question, la *Gazette* et le Canadien ne suivaient pas une seule et même politique, ne marchaient pas dans les mêmes mocassins; si la chose est arrivée depuis, cela ne prouve rien pour le passé; une pareille induction n'est pas possible. Rien n'a prouvé jusqu'ici que le rédacteur de la *Revue* ne serait pas prêt à faire ce que M. Parent fit en 1837, et que le présent rédacteur du Canadien lui, ne se cacherait pas derrière quelques épaves féminines d'une couleur quelconque; l'un a eu occasion de faire ses preuves, et n'a rien sacrifié, l'autre n'a pu se trouver dans une pareille occurrence.

En 1837 et 38 le Canadien ne "s'éleva" pas contre "l'idée," il s'éleva simplement contre le fait d'une "séparation," parce qu'il ne le croyait pas réalisable; on n'a qu'à lire le Canadien d'alors pour s'en convaincre. "Le Canadien" n'a pas "pour lui le présent et l'avenir;" le présent et l'avenir sont au parti libéral et non pas à lui, comme l'ont prouvé d'une manière éclatante tous les efforts infructueux faits pour replanter le ministère actuel au moyen des hommes qui ne sont pas ceux du pays.

Que le Canadien épargne le travail de donner des conseils à ceux qu'il dit s'appeler "nos chefs politiques" à l'endroit du journalisme, ils peuvent se passer de ces conseils de l'organe des coteries où il va chercher ses chefs, impuissants pour le mal comme pour le bien; ceux-là qui leur donne des conseils; s'il les aime véritablement, qu'il leur fasse connaître qu'ils se sont chargés d'une œuvre trop difficile pour eux, trop au-dessus de leurs forces; ce serait là du véritable patriotisme.

Nous avons promis de faire quelques remarques sur l'article du *Courier des Etats-Unis* à l'adresse du clergé, nous en avons été détourné par nous ne savons quelles circonstances. Toujours en signalant cet article, nous nous sommes hâté de le déplorer, et de dire au *Courier* qu'il était tombé dans des absurdités et des erreurs profondes; il n'est pas nécessaire d'ajouter que nous ne partageons pas les opinions émises par le journal de New-York dans cet article qui a fait tant de bruit. Si nous en avons le temps nous donnerons les réflexions que nous avons promises sur ce sujet.

La longueur de notre article d'aujourd'hui est cause que les résolutions du bureau de Québec, sont, inévitablement remises au prochain numéro, ainsi qu'une couple d'autres articles.

Le vapeur NEW-LIVERPOOL, partira du quai Napoléon, DIMANCHE MATIN, le 23 courant, à cinq heures, pour Port-Neuf, en s'arrêtant au Cap Sauté, au Plateau, et devant être de retour le soir du même jour. Prix de passage — 2<sup>e</sup> 6d. Québec, 20 août 1846.

(NOUVELLE ANNONCE.)  
**COÛRS**  
SUIVI ET RAISONNÉ  
SUR L'ART D'ECRIRE  
LA  
**LANGUE FRANÇAISE**  
Le soussigné prend la liberté d'offrir ses plus sincères remerciements aux Dames et aux Messieurs de cette ville ainsi qu'à ses amis, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé son nouveau mode d'enseignement; il saisit cette occasion pour les informer qu'il occupe maintenant la propriété de M. Pierre Roy, près des Remparts, rue St. François No. 13, où il continuera de donner tous les jours un Cours raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement sous le court espace de  
**Soixante Leçons.**  
Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné,  
CHS. H. LASSISSEY.  
Québec, 20 août 1846.  
**BRIQUE.**  
A VENDRE. Briques manufacturées par N. A. Merry, aux Trois-Rivières, grandeur: 16, 4, 2 1/2. On recevra des soumissions en s'adressant au bureau du Soussigné, ou l'on pourra voir des échantillons.  
J. C. HART,  
Rue St. Pierre.  
Québec, 20 août 1846.

**Le Nouveau-Testament**  
DE N.-S. JÉSUS-CHRIST,  
Traduit en français avec le commentaire littéral du Père de Carrières dans le Texte, et des Notes explicatives, morales et dogmatiques, pour faciliter l'intelligence.  
Publié avec l'approbation de Monseigneur l'archevêque de Québec.  
A vendre à la librairie d'Augustin Côté et cie., près de l'Archevêché.  
**LIBRAIRIE CATHOLIQUE** Pres l'Archevêché, QUEBEC.  
d'AUGUSTIN COTÉ et Cie.  
Les propriétaires de ce journal désireux de profiter de toutes les sources de patronage, que leur amène naturellement leur publication pour la Librairie, Papeterie, etc. tout en continuant d'exécuter, comme par le passé, toutes sortes d'impressions, et voulant répondre au désir d'un grand nombre de leurs abonnés, ont ouvert une Librairie Catholique, se composant pour le présent que du noyau pour ainsi dire de ce qu'elle sera plus tard, savoir: des Formulaires de prières, Petites Heures (assorties), Psaumes, doré etc, Journaux et Manuel du Chrétien, Chemin de la croix, grand et petit, Ange conducteur, Délices des ampieuses, petite Bible, Traité de la paix, Catéchisme de persévérance, Journée sainte, Imitation de Jésus-Christ, Psaumes et Cantiques, Heures de congrégation, etc. etc.  
Œuvres de Fénelon, de Bourdaloue, de St. François de Sales, Dictionnaires de Feller et de l'Académie française.  
Livres et fournitures d'écoles.  
Règlement de la confrérie de la Bonne-Mort et Règlement de la confrérie du Saint Cœur de Marie, imprimés par eux-mêmes avec l'approbation de Mgr l'archevêque.  
Souvenir de Première Communion, livret approuvé aussi par Mgr l'archevêque et pour lequel ils ont réclamé le droit de propriété, est en vogue déjà dans nombre de paroisses. Images, grandes et petites, noires et colorées, mosaïques, etc., etc.  
Etudes de dessins, etc.  
Papeterie assortie de bureau, etc.  
Un assortiment complet de Cartes de visite et autres.  
23 juillet 1846.

**DEPOT D'HORLOGES**  
ET MIROIRS AMERICAINS,  
No. 9, Sous-le Fort, Basse-Ville,  
D. O'DOUD, ENCANTEUR.  
N. B.—Encans du Soir de Marchandises Sèches, Quincailleries, etc., etc., le LUNDI et le MARDI de chaque semaine.—Québec. 20 juin 1846.

**LA BANQUE DU PEUPLE.**  
AVIS.  
LES Actionnaires de cette Institution, sont notifiés par le présent, qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de 3 1/2 PAR CENT (trois et demi) a été déclaré et sera payable, et après le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE prochain. Les livres du transport seront fermés le 15 août courant, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre prochain.  
Par ordre des directeurs,  
B. H. LEMOINE, Caissier.  
Montréal, 14 août 1846.  
Le soussigné sera prêt à payer un deuxième dividende dans la feuille de Joseph Verret, commerçant de Québec, à commencer du 1<sup>er</sup> septembre prochain, à son bureau, Basse-Ville, rue Union.  
A. S. MATTE, Syndic.  
Québec, 16 août 1846.

**A Vendre.**  
UN grand emplacement, rue St. Valier, paroisse St. Roch, contenant 32 pieds de front sur 70 de profondeur, sur lequel il y a 10 toises de maçonnerie. Cet emplacement étant borné en arrière par la côte d'Abraham, est un poste très avantageux pour le commerce. Il sera donné de termes de paiement à la convenance de l'acheteur. S'adresser à M. Ignace Prémont, propriétaire, ou au soussigné.  
J. BTE. PRUNEAU, N. P.  
Rue des Fossés, St. Roch.  
Québec, 13 août 1846.

**AVERTISSEMENT.**  
Sera vendue sur les lieux, MERCREDI, le 16 septembre prochain, à 10 heures du matin, si le soussigné n'en a pas disposé d'avance, sans réserve, savoir:  
UNE terre située en la Paroisse de Notre-Dame de Ste. Foy, Côte St. Ignace, d'un arpent, sept perches et onze pieds de front sur vingt-quatre arpents plus ou moins de profondeur, bornée pardevant au Trait-quarré des terres du Cap Rouge, par derrière au Nord au représentant John Grant, joignant d'un côté au Nord-Est à Sieur Louis Juneau et M. Hamel, et d'autre côté au Sud-Ouest à Dame Agathe Viller, épouse de Charles Guévin et à ses enfants, avec une excellente maison et grange dessus construites.  
De bonnes sûretés seront données à l'acquéreur.  
S'adresser à  
J. B. TRUDELLE,  
Notaire, Haute-Ville de Québec, Rue Ste Anne, No. 27.  
Québec, 15 août 1846.

**AVIS.**  
CEUX qui doivent à la succession de feu M. C. V. Dupont, en son vivant de la Cité de Québec, Etudiant en droit, sont priés de payer au plutôt, et ceux auxquels elle serait endettée sont aussi priés de filer leurs réclamations.  
Les personnes qui auraient des effets appartenant à M. Dupont, voudront bien aussi les remettre.  
S'adresser au soussigné  
F. OUELLET, N. P.  
Rue de l'ancien chantier, vis-à-vis le marché St. Paul.  
Québec, 13 août 1846.

**PERDU.**  
MERCREDI, le 13 du courant, depuis le Palais à St. Roch, la somme de 19 ou 20 piastres, dont 1 billet de 10 piastres, 1 de 5 do. et 1 de 4 do. Celui qui aura trouvé cette petite somme et la remettra à ce bureau, obligera infiniment le propriétaire LOUIS TESSIER dit LAPLANTE, sera libéralement récompensé.  
Québec, 15 août 1846.

**PERDU,**  
Plus de £100 Courant,  
DANS la soirée de SAMEDI ou dans la journée de DIMANCHE derniers, en cette cité, un petit portefeuille neuf, contenant 3 billets de la Banque de Montréal de \$100 chaque, et 10 ou 12 billets de la même banque, de \$10 chaque. Celui qui aura trouvé le dit portefeuille, sera récompensé en proportion de la somme perdue, en le remettant au soussigné, à son bureau, No. 59, rue Buade, vis-à-vis le Chien d'Or.  
J. DALY,  
Avocat.  
Québec, 17 août 1846.

**PONT DE GODEFROL**  
DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau des Travaux Publics jusqu'au MARDI 25 COURANT, pour la CONSTRUCTION D'UN PONT sur la Rivière Godefrol, conformément aux Plans et Devis qu'on peut voir au bureau de H. F. Hughes, écuyer, aux Trois-Rivières, ou à ce bureau, où l'on peut aussi obtenir toutes autres informations qui seraient requises.  
Les soumissions, endossées "soumissions pour le Pont de Godefrol," et adressées au soussigné, devront exprimer la somme en bloc pour laquelle on propose d'exécuter l'ouvrage parachevé dans toutes ses parties, et contenir les noms de deux personnes solvables qui consentent à devenir cautions pour la due exécution du contrat.  
L'ouvrage devra être terminé, au plus tard, le 1<sup>er</sup> juin 1847.  
Par ordre,  
THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire.  
Département des Travaux Publics,  
Montréal, 5 août 1846.  
Le soussigné a besoin d'un étudiant dans sa branche, qui sache le français, l'anglais et le latin, ou qui ait fait un cours d'étude dans nos collèges.  
O. GIROUX, M. D.  
Pharmacien, Chimiste, &c.  
Haute-ville, rue St. Jean.  
Québec, 23 juillet, 1846.

**Banque du Peuple.**  
AVIS.  
LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIEME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZIEME DE JUILLET prochain et le CINQUIEME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER DE SEPTEMBRE prochain.  
Par ordre des directeurs,  
B. H. LEMOINE,  
Montréal, 12 juin, 1846.

LE COMTE D'ALBOROUGH. GUERI PAR



LES PILULES DE HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Mes-sina, Leghorn, 21 février, 1845.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de du-voir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté de médecine, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.

Vous êtes très obligé et fidèle serviteur. (Signé) ALDBOROUGH. CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION. MONSIEUR.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Dr. Moore, droguiste, de Newtoun, n'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur,

(Signé) G. R. WYTHEN BAXTER. A vendre, chez

JOHN MUSSON, Chimiste Seul agent à Québec.

Québec, 25 Octobre, 1845.

GRANDS MARCHÉS.

SE VENDANT AU PRIX COUTANT.

Le soussigné, se proposant de terminer ses affaires dans quelques jours, vend au prix coutant, pour ARGENT comptant les effets qui composent son fonds de magasin, con-sistant en :

- Coutellerie, Outils, Ebénisterie et Tapissierie, Grilles, Poêles, Ustensiles de Cuisine, Soufflets de Forge, Enclumes, Ecrous, Clous, Fer en barres, Acier, Huile, Peintures, Brasses, etc.

P. DORION, Rue la Montagne.

Québec, 10 juin, 1846.

INCENDIES DE TERRENEUVE.

A ma prière, ROBERT SYMES, écuyer, a bien voulu consentir à recevoir et prendre en charge tous Dons en linges de litière, hardes et autres effets destinés aux incendiés de Saint-Jean de Terre-neuve, et l'on est prié d'envoyer ces dons à l'Hôtel du Parlement, avec une note contenant le nom du donateur.

G. OKILL STUART, Maire.

Québec, 13 juillet 1846.

Debentures de la Corporation

DES debentures au montant de £5000 sur le point d'être émises par la Corporation de la cité de Québec, on pourra s'en procurer, en s'adressant au soussigné.

G. OKILL STUART, Maire.

Québec, 14 juil 1846.

COTISATION.

CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC.

BUREAU DU TRÉSORIER, HOTEL-DE-VILLE, Québec, 25 juillet 1846.

AVIS public est par le présent donné que les livres des cotisations à être prélevées dans la présente année (en vertu d'un certain règlement passé par la corporation de la cité de Québec, le onzième jour de juin, mille huit cent quarante-six, intitulé : "Règlement pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec.") ont été déposés au bureau du Trésorier de la cité, où ils seront et demeureront pour l'inspection publique, du premier jour d'août au premier septembre prochain, afin que tous les personnes y intéressées puissent les examiner en aucun temps (dimanches et fêtes exceptés) entre 9 heures du matin et 3 heures de l'après-midi, pendant l'espace de temps susdit, et en appeler au Conseil en aucun temps, pendant aussi le dit espace de temps, pour la correction de toute erreur qui peut avoir été faite ou allouée d'exister dans les dits Livres des Cotisations.

F. AUSTIN, Trésorier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE. Québec, 7 février 1846.

A VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au soussigné.

Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

Dépôt de Quincaille

Papeterie, effets de Marine, etc.,

MAISON à l'encoignure des rues Saint-Nicolas et Saint-Paul,

Deuxième porte voisine de l'entrée du Parc à bois, PALAIS.

Le soussigné informe le public de Québec, les marchands et autres de la campagne, qu'il vendra en gros et en détail, toutes choses dans les lignes susdites, à des prix modérés, et au lieu mentionné.

R. H. POOLE.

Québec, 22 mai 1846.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE.

DISTRICT DE QUEBEC,

Dans l'affaire de JOHN SAUNDERS, failli,

avis public est donné par ces présentes en vertu d'un ordre de Jean-Casimir Bruncau, écuyer, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes dans et pour le dit district, en conformité du statut à ce relatif que la propriété immobilière et des-ous désignée du dit failli, sera vendue à l'enchère sur les lieux à Douglas-Town, Gapé, dans le district de Gaspé, le SAMEDI VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain; c'est à savoir : L'Établissement de Pêche au dit lieu de Douglas-Town, occupé depuis nombre d'années par le dit John Saunders, borné en front par la Baie de Gaspé, d'un côté par James Walsh, et d'autre côté par Mathew Powar avec les bâtiments dessus construits.

Toutes personnes qui ont ou prétendent avoir quelque droit à, sur, ou concernant le susdit Immeuble, sont par ces présentes requises d'en faire connaître la nature et l'étendue au dit Juge ou Commissaire, par écrit, au moins quinze jours avant le jour fixé pour la vente, afin que leurs réclamations puissent être entendues et qu'il puisse en être décidé.

(Signé) W. J. NEWTON, Syndic.

Québec, 7 août 1846

LA société formée pour la fabrication et l'exploitation de la brique, sous les noms et raison de Smolinski et Anbin, est dissoute.

J. SMOLINSKI.

Québec, 27 juin 1846.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES :

22 PANIERS de Vaiselle assortie, 60 quarts

- 25 do Lard Primo-Mess
- 75 do do Farine Mess
- 60 quintaux Biscuit
- 100 Jambons

Et un assortiment d'Épicerie propres aux familles.

—AUBSI—

60 Foyers Cordages assortis, Ancres, Chaines, etc., etc. ANGERS & BUTEAU, Rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque de Québec. 5 juin 1846.

A VENDRE.

LA maison maintenant occupée par Madelle. Desbarats, située au bout de la rue St. Vallier près de la barrière de péages. Les termes de paiement seront faciles. S'adresser aux soussignés.

LINDSAY & LEMOINE, Notaires.

Québec, 16 avril 1846.

AVOINE A VENDRE :

25,000 MINOTS d'avoine à vendre, d'une qualité supérieure, mainte-nant en débarquement au quai de John Racy, vis-à-vis de la Ca-noterie, rue St. Paul. S'adresser sur les lieux, ou au soussigné, rue des Remparts, No. 15.

NARCISSE C. FAUCHER.

ALMANAC des affaires.

A MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de L. Les de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est pas-sé le 28 juin, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valliers.

Québec, 3 juillet, 1845.

François Barbeau,

PEINTRE-ENTREPRENEUR.

No. 20,

Rue Ste. Genevieve faubourg St. Jean.

Québec, 20 juillet 1846.

CHARLES LETELLIER, vendeur, ci-devant de Saint-Roch,

à établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.

Québec, 3 juin 1845.

FERN. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau à

l'angle de la rue St. Louis au 32, près l'Es-planade.

Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à

Montréal, no 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claud; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec

JOS. LAURIN,

NOTAIRE

A TRANSPORTÉ son bureau dans le second

étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul.

Québec, 5 mai 1846.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Fran-çais, Américain et Canadien, Tabac en Torquilles, Cica-re, savon, &c, &c. Basse-Ville, rue St. Pierre

J. BTE. PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la

maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fossés, St. Roch.

Québec, 16 mai 1846.

LE DOCTEUR TOURANGEAU informe le public qu'il a

transporté son domicile à l'encoignure des rues Ste. Margue-rite et de la Couronne, faubourg St. Roch.

Québec, 18 avril 1846.

Le soussigné a transporté son domicile sur les r em-parts, rue St. George, au No. 16, vis-à-vis la demeure du docteur Parent.

F. O. GAUTHIER, avocat.

Québec, 5 mai 1846.

LE docteur ROY a établi son bureau au numéro 23

rue du Palais.—27 mai 1845.

Le soussigné a transporté son domicile au no 8, vin-ces, faubourg Saint-Roch, et tient son bureau, comme ci-devant au no 67, rue Saint-Louis, près du Palais de Justice.

J. P. RHEAUME, Avocat et procureur.

Québec, 19 mai 1846.

LE DR. RINFRET DIT MALOIN a fixé sa

demeure chez son père M. Rémi Maloin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.

Québec, 10 janvier, 1846.

Avis aux pauvres gratis depuis midi jusqu'à une heure.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure

à dans la rue Saint François, no. 1, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.

Québec, 4 juin 1845.

Le soussigné informe le public qu'il demeure

maintenant dans le faubourg St. Jean rue Aiguillon.

Québec, 4 juillet 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le soussigné a établi son Etude en la demeure de

M. Edouard Dostie, boulanger, rue St. Joseph.

Jos. LEFEBVRE

2 Juin 1845.

M. le docteur Cayer tient son bureau dans la maison de M.

Dugal, rue St. Vallier, près la barrière.—15 mai 1846.

M. BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No.

78, ci-devant propriété de F. Buteau, écuyer.

3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure mainte-nant à St. Roch, rue St. François.

Québec, 10 juillet 1845.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage,

au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.

No. 24, RUE ST. JEAN. CONFISEUR.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.

1er mai 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bu-reau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall

juin, 1846.

WM. RUTHVEN, Re.leur, No. 27, rue Ste. Ur-sule, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, RUE ST. JEAN, QUEBEC,

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines.

Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

BEAUME d'Anis pour le rhume, la toux, la coeluche, le ma de gorge, &c.

Beaume végétale pour le rhume, la toux, la coeluche, &c.

Beaume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toux, &c.

Gouttes pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.

Parégorique pour le rhume, la toux, la coeluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c.

Syrup de Scille pour le rhume, la toux, la coeluche, &c.

Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes.

Pâte de jujube pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.

Régisseur de plusieurs espèces pour le rhume, la toux, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c.

Sucre de Marsh pour le rhume, la toux, &c.

Onguent infallible pour les hémorrhoides, &c.

Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux.

Eau pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c.

Onguent excellent pour les plaies, les coupures, &c.

Onguent de roses pour le mal de lèvres, &c.

Liniment de chaux pour les brûlures de toutes espèces, &c.

Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.

Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.

Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c.

Opodeldoc pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, éca-sures, &c. &c. &c.

Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les éca-sures, &c.

Esprit de camphre pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les éca-sures, &c.

Emplâtres renforcés pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c.

Emplâtres chaudes pour le rhumatisme les maux de reins, d'esto-mac, les douleurs, &c.

Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes.

Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c.

Savons adoucissants et parfumés pour la barbe.

Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c. &c.

Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux.

Graisse d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, môle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noirir et embellir les cheveux, &c.

Pilules de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac.

Pilules pour les vers, chez les enfants et les adultes.

Pilules purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c.

Extrait et Syrop de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion &c.

Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c.

Gouttes pour calmer des nerfs nerveux et les faire reposer, Arrowroot de Bermuda, perles en orpatente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indisposées &c. &c.

Ciment armé pour coller le ver, la porcelaine, &c.

Gouttes pour ôter les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c.

Poudre à dent, Teinture de myrthe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c.

Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eue usqu'à présent, en gros et en détail.

Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure.

Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c.

Huile d'aspic pour les tumeurs.

Vernis transparent pour les mapes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c.

Nouveau sel purgatif, doux et rafraichissant sans mauvais goût.

Poudre blanche parfumée à la violette.

Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts.

Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c.

Sel de citron pour ôter les taches d'encre et de rouille.

Onguent pour les irritations et les autres maux de la tête.

Onguent pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la gratelle, &c.

Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces.

Miel clarifié pur ou mélangé pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c.

Essence de citron et essence d'amandes amères pour les pâtisseries, les crèmes, les suceries, les blanc-mange, les confit-ures, &c.

Phenix bitters et pilules de vie de Moffat.

Pilules de vie du vieux Parr.

Salsepareille de Sands.

Poudre pour les vers.

Vermifuge de Fanstock.

Encre à marquer.

Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. &c.

Brosses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. &c.

Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c.

Poudre de soude pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c.

Pâte de Guimauve pour le rhume, la toux, &c.

Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux.

Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. &c.

Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure. Québec, 18 novembre, 1845.

CHAPEAUX

Le soussigné offre en vente, à son magasin, un assortiment très étendu de

CRAPEAUX

de Paris, de Londres et de New-York,

Livourne et de Foin, pour hommes et enfants ;

Casquettes de drap et de toile cirée. Couvertures de soie cirée, Gilets et Caleçons de chamouis ; Gants de Buck-skin ; Galons de soie militaire, et autres patrons ; Ceintures de soie et de laines supérieures ; Boules élastiques et de India-Rubber, pour les enfants ; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.

AUSSI,

Reçu par les dernier arrivages de l'automne dernier un assortiment de chapeaux pour les messieurs du chargés de différente qualité et prix.

Chapeaux de castor gris et noir pour les enfants des modes les plus récentes.

Répare des chapeaux de castors et leghorne.

F. E. GARANT,

No. 8, rue St. Jean.

Québec, 26 mars, 1846.

CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!

AVEC